



ur.ufap.guadeloupe@gmail.com

ENTRAVE AU DROIT SYNDICAL ...

LA DFSPIP DE GUADELOUPE DOIT RESPECTER LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Baie-Mahault, le 18 août 2026

L'UFAP UNSa Justice dit STOP !

Par courrier en date du 14 août 2026, la Directrice Fonctionnelle du SPIP de Guadeloupe adresse au Secrétaire régional de l'UFAP UNSa Justice un prétendu « rappel du cadre relatif aux modalités d'exercice de l'action syndicale ».

Un courrier qui, sous couvert de rappeler les règles, entend surtout **encadrer et restreindre l'action des représentants syndicaux**.

La DFSPIP reproche notamment au Secrétaire régional de l'UFAP UNSa Justice sa présence, avant l'ouverture du service, sur l'antenne mixte Les Abymes - Baie-Mahault, dans le contexte de la journée de soutien organisée le 17 juillet en solidarité avec les personnels du SPIP de Martinique.

MAIS C'EST LE PARAGRAPHE SUIVANT QUI POSE QUESTION !

La Directrice écrit notamment que l'accès des représentants syndicaux aux locaux administratifs serait soumis aux nécessités du service et aux règles d'accès en vigueur, évoquant, selon les situations, une information préalable voire l'accord de l'autorité responsable.

Elle demande ensuite à l'UFAP UNSa Justice d'appliquer cette réglementation sur l'ensemble des sites du SPIP Guadeloupe.

L'UFAP UNSa Justice refuse cette interprétation !

L'UFAP UNSa Justice n'acceptera pas que la réglementation relative au droit syndical soit interprétée au gré des circonstances ou de la convenance de l'administration.

Le droit syndical n'est pas une faveur accordée par une direction.
C'est un **droit garanti aux représentants du personnel**.

Une information préalable ne signifie pas demande d'autorisation. Lorsque l'administration estime qu'une autorisation est nécessaire dans une situation particulière, encore faut-il qu'elle soit en mesure d'indiquer **le texte précis qui l'impose**.

L'UFAP UNSa Justice invite donc la DFSPIP à se ressourcer dans la Charte du dialogue social !

Le dialogue social ne peut pas être à géométrie variable.

Si, par le passé, l'UFAP UNSa Justice informait la direction de la venue d'une délégation nationale dans les locaux du SPIP, **c'était par courtoisie et dans la volonté de maintenir un dialogue social constructif, respectueux et transparent**.

Cette démarche de courtoisie ne saurait être transformée aujourd'hui en une quelconque obligation d'obtenir une autorisation préalable lorsque les textes ne la prévoient pas.

PENDANT QUE VOUS CHERCHEZ À « RECADRER » L'UFAP, QUI SE PRÉOCCUPE DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS ?

Plutôt que d'adresser au Secrétaire régional de l'UFAP UNSa Justice un courrier qui ressemble davantage à un simulacre de recadrage, peut-être serait-il plus utile de vous préoccuper des conditions de sécurité dans lesquelles travaillent quotidiennement les personnels du SPIP de Guadeloupe.

L'UFAP UNSa Justice ne cessera de rappeler les manques de moyens sécuritaires et humains auxquels sont confrontés les personnels.

Nous attirons notamment votre attention sur la situation du SPIP en milieu ouvert de Basse-Terre, où, au regard des enjeux de sécurité identifiés par les personnels et leurs représentants, la mise en place d'un portique de sécurité mérite d'être sérieusement étudiée.

Les personnels ne demandent pas des courriers de recadrage.

- Ils demandent des moyens pour travailler en sécurité.
- Ils demandent des effectifs suffisants, des moyens adaptés et des conditions de travail dignes de ce nom.

Voilà les véritables sujets sur lesquels nous attendons la DFSPIP.

L'UFAP UNSa Justice continuera à aller à la rencontre des personnels !

Les membres du Bureau régional de **L'UFAP UNSa Justice** sont des représentants du personnel.

Notre mandat nous conduit à aller à la rencontre des agents, à recueillir leurs difficultés, à constater les dysfonctionnements et à défendre leurs intérêts.

Nous continuerons donc à nous rendre sur les différents sites du SPIP de Guadeloupe, sans accepter qu'une simple interprétation administrative transforme le droit syndical en droit soumis à autorisation discrétionnaire.

L'UFAP UNSa Justice n'est pas là pour plaire à la direction !

L'UFAP UNSa Justice est là pour défendre les personnels.

- Lorsqu'il y a des dysfonctionnements, nous les dénonçons.
- **Lorsqu'il y a un non-respect des textes réglementaires concernant l'utilisation d'un véhicule de service comme véhicule de fonction, voire à des fins familiales, nous les dénonçons également.**
- Lorsqu'il y a des difficultés managériales, nous les signalons.
- Lorsqu'un agent rencontre une difficulté, nous intervenons.
- **Et lorsque les droits des représentants du personnel sont remis en cause, nous ne resterons pas silencieux. Nous utiliserons tous les moyens nécessaires pour vous faire entendre notre position et faire respecter nos droits, que cela vous plaise ou non.**

Madame la Directrice, si votre mission est de contribuer à la réinsertion des personnes prises en charge par le SPIP, sachez que la mission de **L'UFAP UNSa Justice** est différente : **nous défendons les personnels, leurs conditions de travail, leur dignité et leurs droits.**

Et nous continuerons à vous rappeler une chose essentielle :

LE RESPECT DES PERSONNELS COMMENCE PAR LE RESPECT DE LEURS REPRÉSENTANTS !

**L'UFAP UNSa Justice Guadeloupe ne demande aucun privilège.
Elle exige simplement le respect du droit syndical et du dialogue social.**

Pour le bureau régional UFAP UNSa Justice
Jean-Jacques RACAMY